



Compte-rendu du Comité Syndical Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 17 mars 2023.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Denis LENORMAND ; François FONTAINE ; Caroline LEBEAU ; Jean-Noël DESBOIS ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Jean-Claude DENIE ; Robin BERCEGEAY

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Était excusée : Catherine RICHOMME

Secrétaire de séance : Nicolas AMBROSINI

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2023

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation du compte de gestion 2022 du Budget Principal

Le Comité Syndical PREND ACTE de cette délibération.

2 – Approbation du compte de gestion 2022 du Budget Annexe vente d'électricité

Le Comité Syndical PREND ACTE de cette délibération.

3 – Approbation du compte administratif du Budget Principal

Le vote de cette délibération est confié à Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée.

VOTE : UNANIMITE

4 – Approbation du compte administratif du Budget Annexe vente d'électricité

Le vote de cette délibération est confié à Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée.

VOTE : UNANIMITE

5 – Affectation des résultats 2022 du Budget Principal

VOTE : UNANIMITE



6 – Affectation des résultats 2022 du Budget Annexe vente d'électricité

VOTE : UNANIMITE

7 – Vote du budget primitif du Budget Principal 2023

VOTE : UNANIMITE

8 – Vote du budget primitif 2023 du Budget Annexe vente d'électricité

VOTE : UNANIMITE

9 – Budget primitif 2023 – Nomenclature M57 – Fongibilité des crédits

VOTE : UNANIMITE

10 – Subventions de fonctionnement aux associations 2023

Nicolas AMBROSINI ne prend pas part au vote.

VOTE : UNANIMITE

11 – Convention de mise à disposition de personnel et de matériel par les communes de Guérande et de Saint-Lyphard au SIVOM de la Madeleine

VOTE : UNANIMITE

12 – Convention de mise à disposition d'une emprise foncière au sein du stade de football à l'ASM Football

VOTE : UNANIMITE